Revue historique de Droit, 1951.

P. 1-38. F. de Visscher. 249) La Table de Heba et la décadence des comices centuriates. L'auteur, qui donne d'abord le texte et le reproduit sur une planche, reprend avec plus de détails, une communication du 2 avril 1951 à l'Académie de Belgique. Il critique l'interprétation proposée par E. Schönbauer dans la Revue internationale des droits de l'antiquité, VI, 1951, selon qui les 15 centuries de sénateurs et de chevaliers auraient guidé le choix du peuple sans entraver sa liberté, tout candidat désigné par une quelconque des 15 centuries devant être considéré comme valablement « destiné ».

L'auteur maintient son interprétation des l. 46-48 : les candidatures au consulat et à la préture sont soumises au vote préalable d'une assemblée électorale restreinte, appelée à former une liste de candidats en nombre égal à celui des places à pourvoir (cf. plus haut, nº 219); le rôle des comices populaires est réduit à de vaines acclamations : c'est la phase ultime de décadence des antiques comices centuriates. Auguste s'est efforcé de maintenir encore un semblant de vie aux institutions de la vieille république aristocratique par la loi de 5 ap. J.-C., que Tibère remania en 20, mais le mécanisme électoral de la destinatio, tel qu'il fonctionnait alors, ne tarda pas à tomber en désuétude au profit du Sénat, ainsi que l'atteste la tradition historique et littéraire.

SITZUNGSBERICHTE DER BAYERI-SCHEN AKADEMIE DER WISSEN-SCHAFTEN, PHILOSOPHISCH-HISTORISCHE KLASSE, 1947, Heft 5.

P. 5-115. 250) W. Ensslin s'occupe des guerres de Shapour Ier, durant tout le règne de ce roi. Dans son exposé (p. 5-90), il n'a pu utiliser que la photocopie pehlvie de l'inscription de Naksch i Rustem, publiée par W. B. Henning, Bull. of the School of Oriental Studies London Institution, IX. 4, 1938, p. 823-849, mais ayant eu plus tard communication des travaux tant de M. Rostovtzeff (cf. Ann. épigr., 1947, nº 54) que de G. Pugliese Carratelli, La Parola del Passato, II, 1947 (plus haut, nos 212 et 214), il complète et discute, dans son Nachtrag (p. 91-115), à la lumière du texte grec, dont il reproduit (p. 92-94) les 37 premières lignes d'après Pugliese Carratelli, ce qu'il avait écrit précédemment, notamment les données relatives aux villes citées comme conquises par Shapour; les indications chronologiques demeurent sans changement. Voir plus haut, E. Manni, Epigraphica, XI, 1949, p. 3-32, nº 2.

SITZUNGSBERICHTE DER DEUT-SCHEN AKADEMIE DER WIS-SENSCHAFTEN ZU BERLIN, PHI-LOSOPHISCH-HISTORISCHE KLASSE, 1949, n° 1.

P. 3-22. J. Stroux révise, d'après une photographie, une épigramme latine, trouvée à Vojvoda et conservée au Musée de